

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, r . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES !
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Mars 1874.

Bulletin politique.

LA MANIFESTATION BONAPARTISTE.

Après Sedan, il y eut, dans toute la France, contre l'empire et l'empereur, une telle explosion de colère et d'indignation, que les bonapartistes, même les plus dévoués, disparurent de la scène politique, cachant leur propre humiliation dans un silence que la plupart d'entre eux ne soupçonnaient pas devoir rompre jamais.

Mais plus de trois années se sont écoulées. A la colère du premier jour, a succédé une sorte d'abattement et de prostration qui a pu laisser croire au parti bonapartiste que la France avait oublié, et qu'il pouvait désormais lever la tête.

Le parti bonapartiste est tombé dans l'erreur commune à tous les partis, en s'étourdissant du bruit de ses propres clameurs et en prenant pour des réalités ses chimériques illusions.

La France est muette, sans doute ; elle laisse tout dire et faire sans protester ; mais elle se souvient. Elle fait même plus que se souvenir, car elle sent qu'une partie de son mal présent lui vient de l'empire, et elle est trop malade encore pour croire que la main qui l'a si grièvement blessée puisse la sauver.

Rien n'est mauvais, en politique, comme les légendes et les traditions historiques. La légende stupide des armées révolutionnaires de 93 a empêché la France de faire la paix après Sedan. On sait ce qu'il nous en coûte. Combien d'hommes, dans le camp radical, ne sont si déraisonnables que parce qu'ils s'efforcent de copier des idées de quelques héros de la Révolution, comme si le temps ne marchait pas, et comme si l'histoire se répétait !

Louis-Napoléon avait cédé aux mêmes entraînements, lorsqu'il fit ses échauffourées de Boulogne et de Strasbourg, qui n'étaient que l'imitation du retour de l'île d'Elbe.

On a vu quel succès il obtint.

Après 1848, tout était bien changé.

La France venait de traverser les journées de Juin, qui l'avaient peut-être plus effrayée que la Commune, parce qu'alors elle n'avait eu ni les Prussiens ni Gambetta, et n'avait pas encore l'habitude du malheur.

La France, à ce moment, ne voulait plus de la République, qu'elle rendait seule responsable de ses frayeurs.

Elle était trop près du régime que la Révolution du 24 février avait renversé, pour songer à y revenir ; et, d'ailleurs, Louis-Philippe était trop vieux.

Restait Louis-Napoléon. Il n'était plus le jeune aventurier échappé du château de Ham. Il avait 40 ans. Il avait pensé, il avait souffert, il avait écrit, il avait pris rang parmi les écrivains qui prétendent servir les intérêts populaires. Il avait, enfin, au-dessus de sa tête, l'aurole de Napoléon I^{er}, son père d'adoption. Et... la France était séparée des deux invasions qui ont amené la chute du premier Empire par plus de trente années de paix et de tranquillité.

Dès que Louis-Napoléon parut, la France alla à lui.

Elle saluait en lui les souvenirs glorieux du premier Empire qu'elle confondait, com-

me les poètes qui les avaient chantés, avec l'indépendance nationale, la démocratie et la liberté. Elle entrevoyait aussi en lui, à travers les anciennes audaces du prétendant, une volonté persévérante et énergique, capable de vouloir, d'oser et d'agir. Elle sentait enfin que, quand elle le voudrait, elle trouverait en lui un chef et un gouvernement.

Eh bien ! nous le demandons à tout homme qui n'est pas aveuglé par la passion : Est-ce qu'aujourd'hui la situation est la même qu'en 1848 ?

Les plaies de l'invasion sont encore saignantes.

Il n'est pas un homme éclairé qui n'ait compris que les vices du système impérial ont été la première cause de nos malheurs. La légende napoléonienne n'existe plus.

Le fils de Napoléon III ne représente plus qu'un prétendant ordinaire, et quel prétendant ?

Comment ce jeune homme de 18 ans peut-il avoir l'espérance de devenir Napoléon IV ? C'est ce que nous examinerons dans un nouvel article.

Chronique générale.

Toutes les fractions de la droite ont voté en faveur du gouvernement. Parmi les membres de l'extrême droite, M. Dahirel seul a voté avec la gauche ; MM. Ferdinand Boyer, le comte de Cornulier-Lucinière, le comte de Trévillé, M. du Temple se sont abstenus.

On a beaucoup parlé dans les couloirs de l'entrevue de MM. de Carayon-Latour et Cazenove de Pradine avec le maréchal de MacMahon, qui les avait fait demander.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ces messieurs ont été reçus fort gracieusement, et qu'après une longue conversation d'une heure et demie, ils ont quitté le maréchal dans les meilleurs termes.

La commission relative au projet de prorogation des pouvoirs des conseils municipaux, après avoir vainement attendu le vice-président du conseil des ministres, a nommé M. de Marcère rapporteur.

Il conclura nécessairement au rejet du projet, et, sans attaquer le terrain politique, il traitera la question au point de vue légal seulement.

Ce rapport sera probablement déposé aujourd'hui.

M. Challemel-Lacour a fait connaître que, depuis le 20 novembre, 52 membres de la droite de l'Assemblée, et parmi eux des membres du cabinet, des ambassadeurs, des membres de la commission chargée d'examiner les pouvoirs du maréchal, ont déposé et déposent encore tous les jours sur le bureau de la Chambre des pétitions qui demandent la proclamation immédiate de la monarchie d'Henri V. M. Challemel-Lacour en conclut que ceux qui ont voté le septennat veulent le rétablissement de la monarchie. Nous donnons acte à M. Challemel-Lacour de son interprétation.

La sous-commission chargée de l'examen du dossier de l'élection de M. Ledru-Rollin

a entendu M. Gent, député de Vaucluse, qui a rectifié quelques assertions émises par M. de Billioti à la précédente séance. La commission à la suite décide qu'elle réclamerait les listes électorales et les feuilles d'établissement des communes où des irrégularités ont été constatées, notamment Avignon, Cavaillon et le Thor. Elle entendra ensuite le préfet de Vaucluse.

On a beaucoup remarqué plusieurs membres du centre droit qui sont venus féliciter M. de Cazenove de Pradine de la loyauté de ses déclarations.

M. Thiers, dans son salon, s'est exprimé aussi avec beaucoup d'éloge sur le langage de M. de Cazenove de Pradine et disait que c'était celui d'un honnête homme.

La commission relative aux lois constitutionnelles a entendu le gouvernement sur la représentation de l'Algérie et des colonies.

M. l'amiral Dompierre d'Hornoy a conclu à ce que les colonies ne soient pas appelées à être représentées dans la Chambre des députés.

Il a été d'avis qu'elles le soient dans le Sénat par des personnes connaissant à fond les colonies, et, par cela même, prenant intérêt aux questions qui s'y rattachent.

M. le duc de Broglie est introduit.

Il déclare que le gouvernement présentera un projet sur la représentation de l'Algérie et des colonies.

La commission ajourne la discussion sur ce point.

Une sous-commission est nommée pour préparer ce projet. En font partie : MM. Daru, Talon, Lacombe, de Kerdrel, Dufore.

Tous les renseignements qui arrivent de la province constatent que la manifestation bonapartiste du 16 mars est loin d'avoir produit l'effet auquel le parti s'attendait ; les populations restent très-indifférentes ; cette mise en scène n'aura donc pas autant avancé les affaires de l'Empire que les uns l'espéraient et que les autres le craignaient.

Le prince Napoléon aurait dit à ses amis que si le prince impérial, en convoquant à Chislehurst les membres de sa famille, s'était appuyé sur le Sénatus-Consulté qui règle toutes les situations de la dynastie napoléonienne, le prince aurait accepté l'invitation. Mais le fils de Napoléon III, soumettant ses droits à un nouveau plébiscite, n'est plus qu'un prétendant, et le prince Napoléon se croit un prétendant plus autorisé encore que son petit cousin ; voilà pourquoi il n'a pas jugé convenable de prendre part à la manifestation du 16 mars.

M. le marquis de Noailles est attendu à Paris à la fin de ce mois, c'est-à-dire aussitôt après les fêtes données à Rome pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du règne de Victor-Emmanuel.

Ce déplacement, qui n'a aucun but politique, ne sera que de très-courte durée.

Notre ministre vient simplement à Paris pour y chercher sa femme et la ramener en Italie.

On annonce la révocation du duc de Padoue, maire de Courson-l'Aunay (Seine-et-Oise).

Le motif de cette révocation est le voyage du duc de Padoue en Angleterre, le 16 mars.

La candidature de M. Danelle fait, au dire des républicains, beaucoup de progrès dans la Haute-Marne.

Le bilan arrêté aujourd'hui par le conseil de la Banque de France présente des résultats assez curieux : L'encaisse a atteint le chiffre, peut-être sans exemple, de 4 milliard 6 millions, ce qui ne montre que trop la paralysie des affaires. Il ne faut donc pas s'étonner si le portefeuille a encore diminué de 29 millions. Le gouvernement ne manque pas non plus d'argent, car il a remboursé ces derniers huit jours 64 millions de bons du Trésor. La Banque, elle, trouve moyen de faire de beaux bénéfices, car ils se sont élevés pendant cette semaine à 45 cent mille francs.

On assure que le gouvernement va proposer, sous peu de jours, une modification assez importante de la législation sur les chemins de fer.

Cette modification consisterait en ceci, qu'à l'avenir aucune concession ne serait accordée sans l'avis préalable du ministre de la guerre.

Cette disposition, qui a l'adhésion de tout le cabinet et d'un très-grand nombre de députés, ne sera autre chose qu'une conséquence naturelle des derniers événements militaires, qui ont révélé toute l'importance stratégique des voies ferrées.

Plusieurs journaux annoncent que le gouvernement est disposé à appuyer devant l'Assemblée la proposition faite par M. Clapier en vue de mettre un impôt sur les filés de laine, de coton, de chanvre, de lin et de soie.

La vérité est que le gouvernement trouve très-acceptable, en principe, la proposition faite. Ce qui n'était pas possible pour les tissus, en raison des traités, peut être moins difficile pour les fils.

Mais il y a cette fois encore un obstacle dans les traités. Les conventions faites avec l'Angleterre, la Belgique et l'Italie, permettent d'appliquer immédiatement la taxe proposée par M. Clapier. D'où vient donc l'obstacle ? — De la Suisse. C'est avec elle qu'il faut négocier. Quant à l'Allemagne, comme elle jouit, d'après le traité, de la condition faite au pays le plus favorisé, toute difficulté de son côté disparaîtra dès que tous les autres pays auront adhéré.

Il faut donc négocier avec la Suisse. Quelques rapides qu'on suppose ces négociations, elles exigeront un certain délai, et il nous paraît bien difficile qu'on puisse faire figurer au budget de 1874 les 28 millions promis par M. Clapier.

On sait que, dans une lettre que nous avons publiée tout récemment, M. de Broglie déclarait considérer un récent arrêt de la cour de cassation, relatif au colportage des journaux, comme ayant épuisé la matière et fixé une jurisprudence que le gouvernement s'empresserait de faire respecter. La cour avait jugé en dernier ressort que l'acte

de faire remettre aux abonnés, par un porteur spécial, un numéro d'un journal dont la vente est interdite sur la voie publique, ne constituait pas une contravention, un délit de colportage illicite. Il y a, au contraire, délit de colportage illicite quand les numéros du même journal sont distribués avec bande à des individus non abonnés, et qui ne figurent pas sur les registres matricules du journal.

C'est le fait de l'Alliance républicaine de Mâcon qui, ayant été condamnée il y a quelque temps pour avoir fait remettre un exemplaire à des personnes dont le nom ne figurait pas sur les registres d'abonnement, a interjeté appel de ce jugement. La cour de Dijon a confirmé purement et simplement la décision des premiers juges.

La jurisprudence, sur ce point, paraît fixée définitivement. (La Liberté.)

GÉOGRAPHIE ALSACIENNE.

Puisque les écoles d'Alsace sont à l'ordre du jour au Reichstag, il est bon de rappeler des réponses données par les écoliers aux inspecteurs prussiens.

On sait que la géographie est la reine des sciences dans le pays d'où nous viennent les invasions. Il s'agit donc de bien l'apprendre aux petits Alsaciens.

Un de ces docteurs en géographie tourmentait de questions doucereuses les enfants de Chatenois, commune de 4,000 âmes, à une lieue de Sélestat.

Pendant des siècles, sous la houlette des chanoines-comtes de la cathédrale de Strasbourg, la population de Chatenois a gardé un grand fond d'indépendance et montre bien que le clergé ne forgeait pas des esclaves.

Un enfant de Chatenois, âgé de dix ans, est interrogé par M. l'inspecteur de l'arrondissement de Sélestat :

— Mon bon enfant, vous pourrez bien me dire le nom de la commune où nous sommes ?

— Chatenois !
— Très-bien ! mon cher enfant ; vous me direz aussi de quel canton est Chatenois ?

— Du canton de Sélestat !
— Très-bien ! On ne peut pas mieux dire. Allons plus loin ; dans quel département se trouvent Sélestat et Chatenois ?

— Dans le Bas-Rhin ?
— Mais, c'est à merveille. Je savais bien que vous me répondriez parfaitement.

— Encore une question, mon cher enfant : Dites-moi bien dans quel pays, dans quelle nation se trouve le Bas-Rhin ?

— En France !
— Ah ! autrefois, c'était bien cela. Mais, voyons, mon bon enfant, il s'est passé quelque chose depuis quelque temps. Vous le savez ; tout le monde le sait. Répondez bien comme il faut répondre. Nous sommes en... ?

— France ! en France ! crie l'enfant.
Et toute la salle de crier avec lui : En France ! en France !

Les Allemands trouvent cette géographie détestable.

Celle-ci est-elle meilleure ?

Dans une autre école, un enfant est appelé par l'inspecteur prussien devant la grande carte murale de l'Europe.

Le fonctionnaire teuton dit à l'enfant né Français : Mon bon enfant, vous savez bien m'indiquer où se trouve sur la carte le pays qu'on appelle la Russie ? L'enfant montre la Russie. — Très-bien ! Et l'Angleterre ? L'enfant montre l'Angleterre. — Mais c'est très-bien, mon enfant, on voit que vous êtes bien sage, bien studieux. Vous donnerez un bon soldat. Maintenant, mon cher enfant, vous me montrerez aussi la France ?

— Ici, répond l'enfant, et de la main droite il montre son cœur.

Telle est, telle sera longtemps la géographie alsacienne. (Assemblée nationale.)

Nouvelles extérieures.

ROME.

L'Encyclique du Pape aux évêques autrichiens a produit une très-vive émotion en Allemagne et en Italie. Ces deux puissances ont pu se convaincre, d'après le langage si ferme tenu par Sa Sainteté en cette circonstance, qu'il n'y a pas pour elles de concessions à attendre de la part du Vatican. Quant à l'espoir d'une transaction à

l'amiable entre le Quirinal et la Papauté, c'est chose désormais illusoire.

La certitude que le Pape ne transigera pas renverse donc tous les plans conçus par M. Visconti-Venosta qui, on le sait, fait les plus grands efforts pour convaincre l'Europe de la possibilité de la coexistence à Rome de la Papauté et du gouvernement de Victor-Emmanuel. Mais ce *modus vivendi* n'inspire qu'une très-médiocre confiance aux hommes politiques, et il n'en est pas un qui prenne réellement au sérieux cette unité italienne qui s'est faite grâce à un désarroi général et à la connivence de l'empereur Napoléon. La politique que suivent aujourd'hui l'Allemagne et l'Italie est celle des faits accomplis. Cette politique, qui ne repose sur aucun principe, n'a jamais rien fondé de durable, et le temps consacre rarement ses œuvres.

L'Encyclique va encore avoir pour effet de démontrer au prince de Bismark et au cabinet autrichien qu'ils n'ont rien à attendre de l'épiscopat catholique sur le terrain des compromis.

En s'attaquant à l'Eglise, le grand chancelier oublie que de plus puissants que lui se sont brisés contre ce roc indestructible.

Aussitôt que l'empereur sera de retour à Vienne, l'épiscopat tout entier doit faire une démarche auprès de lui pour obtenir une audience collective, dans laquelle il exposera ses doléances au sujet des nouvelles lois confessionnelles.

On télégraphie de Rome, le 49 mars :

Le prochain consistoire se tiendra pendant la semaine de la Passion. Il est encore incertain s'il sera procédé à la création de nouveaux cardinaux.

Le Pape a donné de nombreuses audiences à l'occasion de la fête de Saint-Joseph. Sa Sainteté a recommandé de prier beaucoup pour les besoins de l'Eglise.

Les évêques du cap Haïtien et de Yannes sont arrivés à Rome.

ALLEMAGNE.

Les journaux allemands et étrangers se livrent à de nombreux commentaires sur le changement de M. d'Arnim, envoyé sur les rives du Bosphore. Il faut croire, écrit à l'Agence Havas son correspondant de Vienne, que le changement survenu dans le personnel de l'ambassade d'Allemagne à Paris a une raison qui échappe à beaucoup et que la vérité ne doit pas être facile à avouer, puisqu'on se croit forcé de la couvrir d'un si mauvais voile.

Quel voile ?

Dans la séance du 47 mars de la Chambre des seigneurs, il a été donné lecture de la déclaration suivante des archevêques et évêques membres de cette Chambre :

« Les évêques qui font partie de la Chambre des seigneurs reconnaissent toute la gravité des devoirs qui leur sont imposés vis-à-vis de l'empereur et de la patrie, et ils saisiront chaque occasion de remplir consciencieusement leur tâche envers le trône et envers le pays. Mais avant tout ils considèrent comme leur devoir de représenter les droits de l'Eglise et de la nation au sein de cette haute Assemblée. »

La santé de M. de Bismark est devenue le véritable thermomètre politique en Allemagne, ce qui n'est pas très-rassurant pour la stabilité du nouvel empire germanique. Il paraît, d'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que cette précieuse santé continue à s'améliorer, que le sommeil et les forces reviennent ; mais que l'appétit est encore faible.

Quant à l'empereur Guillaume, qui n'est guère en meilleur état que son ministre, on s'en occupe moins depuis l'indisposition du grand chancelier, qui absorbe tout l'intérêt du public, non-seulement à Berlin, mais dans l'Europe entière.

ESPAGNE.

Une communication du gouverneur civil de Madrid interdit absolument aux journaux, par ordre du ministre de l'intérieur, de publier aucune nouvelle relative au mouvement de troupes, au nombre et à la situation des forces, et de s'occuper du plan et du mouvement de la campagne contre les carlistes.

Nous lisons dans l'Indépendance belge :

« Une dépêche annonce que le gouvernement prussien a acquis d'importantes mines de fer près de Bilbao. Si le fait était vrai, il pourrait avoir quelque importance politique au point de vue de la guerre civile qui déssole en ce moment les provinces basques. Mais nous doutons de son exactitude. Peut-être a-t-on confondu avec le gouvernement prussien la maison Krupp d'Essen qui, pour la fabrication de ses canons, a besoin de minerais de fer d'une nature spéciale qu'elle ne trouve pas dans son voisinage immédiat. Beaucoup de grands établissements métallurgiques de la Westphalie se portent aujourd'hui acquéreurs de mines de fer en pays étrangers pour assurer la matière première de leur fabrication. Mais le gouvernement reste étranger à ses opérations. »

Rien ne saurait nous étonner de la part du gouvernement prussien ; cependant nous doutons fort que le prince de Bismark, malade et ne pouvant assister aux discussions de la Chambre, porte actuellement ses vues du côté des Pyrénées. Les embarras qu'il s'est lui-même créés en déclarant la guerre au catholicisme, les difficultés qu'il éprouve aujourd'hui à faire accepter le projet de loi militaire élaboré par lui et par le comte de Moltke, l'intention qu'on lui prête de dissoudre prochainement le Parlement allemand, nous paraissent des préoccupations assez vives pour distraire le grand chancelier des événements d'Espagne.

D'ailleurs, en brisant la neutralité observée jusqu'à ce jour par les puissances, la Prusse endosserait ainsi la plus lourde des responsabilités et, bien qu'armée de toutes pièces, son intervention au-delà des Pyrénées pourrait l'engager dans des complications de nature à compromettre grandement sa situation en Europe.

Nous ne croyons pas à l'intervention de M. de Bismark en Espagne, parce que nous le croyons trop habile pour se jeter dans pareille aventure.

M. DE BISMARK

ET LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE LA PRUSSE
Jugés par un Américain.

Nous nous abstenons volontairement de porter aucun jugement sur M. de Bismark. Mais il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'en pense la presse étrangère.

Un journal américain, le *New-York-Herald*, publiait dernièrement une correspondance de Berlin, pleine de très-curieux détails sur le passé politique et sur la situation actuelle de M. de Bismark en Allemagne, et il faisait suivre cette lettre de l'appréciation que l'on va lire :

« Il y a, pour M. de Bismark, un danger que signale à bon droit notre correspondant, c'est qu'en déclarant la guerre à l'Eglise, le grand homme d'Etat n'ait entrepris une tâche au-dessus de ses forces. Nous ne serions pas surpris que cette prévision se vérifiât. Quand un Etat attaque une religion, c'est la lutte d'une force tangible contre une force insaisissable, le combat d'un gouvernement contre un sentiment.

« Où est le champ d'une telle bataille ? Bismark ne peut envahir Rome, ni tenir le pape captif, ni faire, par aucune violence contre la personne du souverain-pontife, que le chef de l'Eglise romaine soit moins sacré aux yeux des catholiques.

« Le propre de la papauté est de s'exposer aux plus violentes haines des souverains hérétiques, parce qu'aux yeux des croyants, chaque outrage subi est un acte de martyre, et que, selon la foi, le sang des martyrs est la semence des chrétiens.

« Comment, dès lors, un Etat, un prince quelconque peut-il avoir la prétention de sévir contre un pouvoir qui accueille les plus rigoureuses persécutions comme une couronne de gloire et de triomphe ?

« Un homme plus grand que Bismark, Napoléon I^{er}, a fait à la papauté une guerre qui commença par l'invasion des Etats ponticaux et se termina par l'emprisonnement du souverain pontife. Napoléon n'en a pas moins fini par succomber. La politique qui avait inspiré ses attaques contre le chef de l'Eglise eut pour conséquences la guerre de Russie, les invasions allemandes, l'île d'Elbe et Waterloo.

« Si, en dix ans, Napoléon a pu tomber d'Austerlitz à Sainte-Hélène, rien ne prouve que Bismark ne suive pas jusqu'à un autre

Waterloo la voie qui commence à Sedan. Remporter de grandes victoires est quelque chose : en consolider les résultats est plus encore.

« M. de Moltke avoue qu'au point de vue militaire, il faudra cinquante ans de paix pour rendre définitive l'incorporation de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. En face de cette tâche semi-séculaire, ne serait-ce pas sage, même pour un homme aussi illustre que Bismark, de s'assurer de la paix en Allemagne, avant de faire la guerre à la papauté ? »

Nouvelles militaires.

On parle d'une grande revue que passerait à Versailles le maréchal de Mac-Mahon la semaine qui précède Pâques, c'est-à-dire dans huit jours.

Les changements qui devaient avoir lieu dans la garnison de Paris au 1^{er} avril ont été contremandés.

L'appel des jeunes gens faisant partie de l'armée territoriale n'a pour but qu'un recensement général. L'organisation de cette armée n'est point encore commencée, la loi du général Berthaut n'étant point votée encore. Au surplus, le fût-elle, l'argent manque pour commencer quoi ce soit.

Le piquetage des nouveaux forts de Paris zones sud-est et ouest, est à peu près terminé : on va commencer d'ici quelques jours les terrassements.

On annonce une promotion d'officiers supérieurs dans l'état-major.

Les derniers conscrits de la classe 1873 sont aujourd'hui arrivés dans leurs régiments respectifs : l'instruction est déjà commencée et vivement poussée.

L'affût en fer du nouveau canon de pièce de 24 est décidément adopté : on vient également d'arrêter la nouvelle fusée percussante de nos projectiles de campagne.

On prête au général Douay un projet d'organisation des cadres qui serait présenté à l'Assemblée concurrentement avec celui de la commission parlementaire, dont nous parlions il y a quelques jours. Le projet du général Douay, beaucoup plus pratique et plus raisonnable, aurait obtenu l'approbation du conseil supérieur de la guerre.

On écrit de Rome, que, dorénavant, les officiers supérieurs et généraux de l'armée italienne auront pour coiffure le casque (*elmo*). Ce pays ne sera satisfait que lorsqu'il n'y aura plus aucune différence entre son armée et l'armée prussienne.

Les expériences sur les nouveaux fusils *Gras* et *Beaumont transformé* ont donné, jusqu'ici, d'excellents résultats : cependant il paraît que la préférence est jusqu'à présent pour l'arme du capitaine *Gras*.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 18 mars, vers 11 heures 1/2 du soir, M. Pierre Sanzay, cultivateur à Varrains, fut éveillé par une lueur qui lui fit croire d'abord au retour du jour. Quel ne fut pas son étonnement quand, au sortir du lit, il vit les flammes qui sortaient par la fenêtre de son grenier.

A ses cris, tous ses voisins sont accourus, puis la population entière du bourg et les pompiers de la commune de Chacé avec leur pompe.

Le mobilier du rez-de-chaussée a été sauvé, de même que celui du premier étage. La toiture a été entièrement perdue ainsi que les foins, environ 15 hectolitres de blé, du bois et divers objets que renfermait le grenier. Les planchers inférieurs ont été endommagés par l'eau qu'on a répandu sur le grenier.

La perte s'élève à 2,500 fr., couverte par une assurance.

La cause de cet incendie est encore inconnue. M. Sanzay a trouvé la porte de son jardin ouverte et il est certain de l'avoir fermée la veille. Quelqu'étranger se serait-il introduit chez lui ?

Le même jour, le sieur Dron, Victor, aubergiste à Saint-Lambert-des-Lexées, a été écrasé par une pièce de bois.

Il prêtait son concours à des scieurs de long pour élever sur des chevalets un tronc d'arbre qu'ils devaient débiter.

Tout à coup, l'une des extrémités, déjà sur le chevalet, glissa et tomba de tout son poids sur la poitrine de l'infortuné Dron.

La mort a été presque instantanée.

Classe de 1873.

Les opérations du conseil de révision pour la formation des contingents de la classe de 1873 commenceront, ainsi que nous l'avons dit, le 9 avril prochain, dans toute la France.

Les familles doivent faire elles-mêmes toutes les démarches nécessaires pour se procurer en temps utile les pièces que doivent produire devant le conseil les jeunes gens qui croient avoir des droits à la dispense.

L'intervention de l'administration est toute officielle.

Il importe enfin que les familles soient bien prévenues, que les jeunes gens qui, par ignorance, par erreur, par négligence ou pour autre cause, auraient omis de justifier de droits existant au moment de la réunion du conseil, ne sauraient être ultérieurement admis par l'administration au bénéfice de ces droits, qui se trouvent périmés.

Aux termes de l'art. 22 de la loi du 27 juillet 1872 : « Peuvent être dispensés » à titre provisoire, comme soutiens indispensables de famille, et s'ils en remplissent effectivement les devoirs, les jeunes gens désignés par les Conseils municipaux de la commune où ils sont domiciliés. » Ces dispenses peuvent être accordées jusqu'à concurrence de 1/10 du nombre de jeunes gens reconnus propres au service et compris dans la première partie des listes du recrutement cantonal. »

Aux termes de l'art. 23 de la loi du 27 juillet 1872, il peut être accordé des sursis d'appel aux jeunes gens qui, avant le tirage au sort, en auront fait la demande. Toutefois, par une disposition spéciale, M. le ministre de la guerre a décidé que ces demandes pourraient être transmises au conseil de révision jusqu'au jour fixé par décret, pour la fin de la tournée de révision.

Les jeunes gens doivent, à cet effet, établir que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins de l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux.

Les demandes doivent être soumises à l'examen du conseil municipal qui aura à émettre un avis motivé.

Le R. P. Segonzac, qui prêche la station de carême à Nantilly, pour préparer d'une manière plus immédiate aux solennités pascales, prêchera tous les jours pendant la semaine de la Passion. Les instructions auront lieu :

Les lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures 3/4.

Les mardi et jeudi, à 3 heures.

Jeudi, à l'occasion de la Saint-Joseph, les corporations de charpentiers de Tours se sont rendues processionnellement aux messes célébrées à Saint-Julien et à Saint-Gatien.

Un grand nombre de personnes assistaient au défilé du cortège qui a eu lieu par la rue Royale. On admirait les magnifiques chefs-d'œuvre des deux associations.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

La cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté le pourvoi de Jean Marsault, condamné à mort par la cour d'assises de la Vienne, le 27 février dernier, pour assassinats commis dans l'arrondissement de Loudun.

Samedi, le greffier est allé lui annoncer cette nouvelle, à laquelle, du reste, il n'a

rien compris. Marsault a accepté son sort depuis longtemps, et il serait le premier étonné si la voie du recours en grâce lui était favorable.

Comme on l'a remarqué chez plusieurs condamnés à mort, les intérêts matériels préoccupent excessivement Marsault. Il parle d'aller voir comment vont ses vignes à Frontenay. Il désirerait que le chemin de fer de Poitiers à Loudun fût construit pour voyager en chemin de fer une fois dans sa vie ; car il s'imagine qu'il sera décapité à Loudun.

Il se fait faire exactement la barbe en homme qui tient encore à sa tête. Il attend son sort avec tranquillité, mais sans aucun espoir ; il ne serait cependant pas étonné que sa peine fût commuée, comme l'avait été celle de Rivière, le précédent condamné à mort de la Vienne, et comme l'a été dernièrement celle de Moignon, coupable d'inceste et d'assassinat.

Marsault ne parle jamais de sa belle-fille, celle qu'il a assassinée ; il exprime des regrets du meurtre de Guillon qui, dit-il, ne lui avait fait aucun mal.

Perception de Saumur.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de solder le 1^{er} terme échu le 15 mars.

Le percepteur, VÉTAULT.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat auront lieu le jeudi 23 avril prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département, rue du Bellay, n° 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 18 avril prochain inclusivement.

Faits divers.

LE TRIPOTAGE DES VINS ET DU RHUM.

Une statistique récente fait connaître que sur 420 détenus actuellement à Sainte-Pélagie, il n'y a pas moins de 60 marchands de vins pour falsifications et tripotages. Nous voudrions applaudir à ce châtement, mais il ne nous console point de boire sous le titre menteur de « vin » toutes sortes de teintures plus ou moins colorées.

Que les buveurs de vin vrai ne comptent pas se rabattre sur de vraies liqueurs.

Voici la recette la plus employée, nous assure-t-on, pour fabriquer le rhum : cuir neuf râpé, 2 kilogrammes ; écorce de chêne pilée, 500 grammes ; clous de girofle, 15 grammes ; goudron neuf, 45 grammes ; alcool de mélasse, 180 litres. Étonnez-vous après cela que les dégustateurs de rhum disent en savourant leur liquide :

— Hein ! comme ça sent la semelle de bottes !

LA JOURNÉE DES NOCES.

Ils étaient jeunes. Le mari, Louis Hénon, habitant à Paris, avenue de St-Maur, 45 bis, n'avait guère plus de vingt-cinq ans. La femme, Marie Lemercier, avait dix-huit ans à peine. Ils s'aimaient. Depuis cinq heures au plus ils étaient mariés. C'est à Yerres, charmant village, situé près de Montgeron et pays de la mariée qu'on célébrait la noce. On était tout en fête. Le déjeuner avait été plein de gaieté. Il s'agissait d'attendre aussi gaiement le dîner, le bal et le reste.

Mais le temps était triste, le sol boueux, l'air humide. Peu agréable serait la promenade.

— Eh bien, vous ne savez pas ce qu'il faut faire ? dit une petite brune. Jouons à cache-cache !

— C'est cela, c'est cela ! Et voilà que toute la maison est mise sens dessus-dessous. Les uns montent au grenier, les autres descendent à la cave. Pendant trois heures, ce n'est que cris, que rires sonores, que courses effrénées. On se cache, on se bouscule. Quel plaisir quand on s'attrape !

— Mais où est donc ma femme ? demande le marié, impatienté d'être un quart d'heure sans la voir.

— Hé, laisse-la s'amuser. Elle est bien cachée, voilà tout.

Et l'on continue à jouer. Les minutes, les quarts d'heure s'écoulent.

— Je vous dis que je veux savoir où est Marie ! s'écrie le marié.

— Oh ! il est jaloux, lui répond-on. Déjà ?

Mais peu lui importe que l'on se moque de lui. Il est vraiment inquiet et veut avoir le mot de l'énigme. A la fin aussi, toute la noce partage son inquiétude. On cherche en haut, en bas, autour de la maison, partout. On ne trouve pas la mariée. On l'appelle ; point de réponse. Les invités commencent à avoir le cœur serré. Déjà il y a des larmes au fond des yeux du jeune marié.

— Ah ! que nous sommes bêtes ! s'écrie la petite brune en montrant un grand divan à caisse. Elle est là dedans...

Vite le marié s'élança et leva le lourd couvercle.

Comment peindre ce spectacle ?... Couchée dans la caisse, la tête renversée, le visage blême, les yeux démesurément ouverts, les lèvres toutes bleues, les doigts crispés, la jeune femme, qui avait eu assez de force pour faire retomber le couvercle sur elle, n'en avait pas eu assez pour le relever dès qu'elle avait senti l'air lui manquer. Elle était morte ! Les soins multipliés de ses parents, de son mari de quelques heures, n'ont pu la rendre à la vie. Nous n'avons point le courage d'insister sur cette horrible scène...

Nous venons, dit la Liberté, de voir au musée de l'hôtel des Monnaies du quai Conti une collection de pièces chinoises bien curieuse. Cette collection se compose de près de 800 exemplaires dont quelques-uns en or et en argent. Une des pièces de cette collection date de dix-sept cents ans avant Jésus-Christ.

Un fait curieux à noter, c'est que les Chinois observent le système décimal dans la division de leurs monnaies. Il y a des lingots d'or et d'argent couverts de marques de poinçonnages ; il y a aussi des médailles qui rappellent nos médailles d'honneur.

Toutes les pièces de bronze sont percées au milieu d'un trou carré, et ce afin de pouvoir les enfilet par dizaine ou par centaine, au moyen d'une corde. C'est probablement le seul genre de porte-monnaie en usage chez le peuple du Céleste-Empire.

Sous le titre : *Injustices et abus*, le Figaro publie les lignes suivantes :

MARIAGES ET ENTERREMENTS.

Quiconque est logé près d'une église a pu voir y arriver, à certaines heures et en même temps, des convois funèbres et des voitures de noces.

Les morts, dans ces circonstances, sont assez indifférents à la rencontre.

Mais il n'en est pas de même des jeunes mariés.

Ils s'en trouvent généralement affectés d'une façon pénible, et quelques-uns vont jusqu'à voir de sinistres présages...

On nous écrit même que, tout récemment, dans une de nos églises, la rencontre que nous signalons s'étant produite, la nouvelle épouse s'est presque évanouie et a été assez gravement indisposée à la suite de cette fâcheuse impression pour que l'on ait été obligé de renvoyer à un autre jour la célébration du mariage religieux.

Il est aussi fort à présumer, d'autre part, que les parents éplorés qui accompagnent le défunt, ne doivent pas être non plus heureusement impressionnés par le spectacle de personnes dont les sentiments sont si peu en harmonie avec ceux qu'ils éprouvent.

Il y a là, enfin, dans ce mélange de pompes funèbres et de pompes nuptiales, quelque chose qui, quoique au fond sans doute très-philosophique, est en la forme choquant pour nos mœurs actuelles.

Cela sent un peu trop les danses macabres.

On comprend bien que les deux genres de services devant être terminés avant une heure de l'après-midi, il y ait quelque difficulté de remédier à cet inconvénient.

Mais la difficulté est-elle invincible ?

N'y aurait-il pas moyen de scinder la matinée en deux parts : la première pour les morts, la seconde pour les mariages ?

Nous soumettons la question à qui de droit.

Mais nous avons pensé, surtout après l'accident qu'on nous a fait connaître, que la chose valait la peine d'être signalée.

LE MONDE D'AUTREFOIS.

M. Chapus poursuit, dans le Sport, une campa-

gne intéressante contre l'usage adopté par les maîtres de la maison, d'assigner des places à leurs convives selon le rang ou l'importance qu'ils leur attribuent. M. Chapus, qui combat cette coutume comme inhospitalière, a trouvé un appui pour sa théorie dans un document dont il ne donne pas d'ailleurs la provenance, mais qui semble écrit sous l'Empire ou sous la Restauration, par un partisan des vieilles coutumes.

La politesse, dit le Dictionnaire des étiquettes, était parfaite autrefois, et par conséquent toujours aimable ; elle ne dégénérait jamais en froid cérémonial ; et l'on évitait avec soin dans la société tout ce qui pouvait rappeler l'idée de quelque inégalité dans les rangs.

Lorsqu'on allait se mettre à table, le maître de la maison ne s'élançait point vers la personne la plus considérable pour l'entraîner du fond de la chambre, la faire passer en triomphe devant toutes les autres femmes, et la placer avec pompe à table à côté de lui. Les autres hommes ne se précipitaient pas pour donner la main aux dames. Cet usage ne se pratiquait alors que dans les villes de province (et c'est encore la province qui en perpétue le culte avec le plus de fanatisme).

Les femmes d'abord sortaient toutes du salon ; celles qui étaient le plus près de la porte passaient les premières ; elles se faisaient entre elles quelques petits compliments, mais très-courts, et qui ne retardaient nullement la marche. Tout cela se faisait sans embarras, avec calme, sans empressement et sans lenteurs ; les hommes passaient ensuite. Tout le monde arrivait dans la salle à manger, on se plaçait à table à son gré.

Voilà des mœurs sociales et des manières véritablement polies, parce qu'elles obligent celles qui l'ont vu particulièrement honorer et qu'elles ne blessent personne : *Nous avons changé tout cela.*

Dernières Nouvelles.

Dans la séance de samedi, M. Batbie a fait le dépôt du projet de loi électorale élaboré par la commission des Trente. Quelques députés en demandaient la lecture immédiate ; mais cela a paru inutile, car la majorité sait bien que ce projet ne sera pas discuté, si ce n'est dans plusieurs semaines et peut-être dans plusieurs mois.

Le Daily News publie la dépêche suivante :

« Berlin, nuit de samedi. » Il n'y a pas de changement marqué dans l'état du prince de Bismark. Il souffre grandement d'une névralgie et manque tout-à-fait d'appétit. Par suite de sa maladie, la soirée parlementaire est encore ajournée. Le chancelier ne prendra part à aucune des fêtes qui auront lieu samedi prochain à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur. »

Pau, 21 mars, soir.
M^{me} la duchesse de Madrid est heureusement accouchée d'une fille, aujourd'hui à 4 heures du soir.

Le Standard publie la dépêche suivante :

« Saint-Jean-de-Luz, le 21 mars. » Le maréchal Serrano a reçu tous les renforts qu'il pouvait espérer. Il a 27,000 hommes de toutes armes, 65 canons et 8 navires de guerre de différentes dimensions. Les carlistes attendent avec confiance l'attaque de l'armée républicaine. On dit que plusieurs de leurs colonnes volantes se dirigent sur l'Ebre, afin de couper par terre la retraite de l'armée du Nord, au cas où elle serait vaincue. Les troupes républicaines sont ravagées par la maladie. »

Perpignan, 21 mars.
Les 320 soldats espagnols arrivés ici hier sont repartis pour Certe, d'où ils s'embarqueront à destination de Barcelone.

Madrid, 21 mars, 40 h., soir.
Le bruit circule de nouveau aujourd'hui que le combat a commencé à Sommorostro ce matin.

Les carlistes bloquent Vittoria.
La bande carliste de Santes a quitté Almanza en deux trains par la ligne de Valence, après vingt-quatre heures d'occupation. Elle aurait emmené plusieurs otages. Avant de partir, les carlistes ont brûlé la station télégraphique d'Almanza et détruit le pont du chemin de fer de la ligne d'Alicante, sur la voie de Valence, entre Almanza et Emisla.

Pour les articles non signés : P. GOMBY.

